

Image not found or type unknown



Question concernant le statut l m p

Par **mougnard**, le **04/04/2008** à **21:14**

Bonjour,rrrn Ayant le statut de L M N P, est -il possible de louer sa résidence principale,rrrn éventuellement par l'intermédiaire d'un gestionnaire, et éventuellement avec ou sans bail commercial.rnrn Ce qui permettrait de réaliser la somme manquante avec les loyers encaisses,et ainsi obtenir le statut L M P.rnrn Sincères salutations.